



**AUTORISATION DE VOYAGER SEUL (14-17 ANS)  
OU  
SANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UN ANIMATEUR EVA (6-13 ANS)**

Condition de « voyage seul », pour des jeunes de 14 à 17 ans :

- Sur un transport direct entre la ville de départ de votre enfant et la ville ou le groupe se trouve (souvent Paris).
- Votre enfant voyagera sans l'accompagnement d'un adulte de l'association EVA pendant ce transport.
- Une fois arrivé sur la ville « groupe », votre enfant sera pris en charge dès son arrivée en train/en avion. Un membre de l'association l'attendra à la descente de sa voiture (en train) ou à l'extérieur de la zone de débarquement (en avion), avec une pancarte EVA.
- Les conditions de transport seront de même pour le retour.

Condition de « voyage sans un accompagnement de l'association EVA », pour des jeunes de 6 à 13 ans :

- Pour des enfants de moins de 14 ans, la prise en charge de votre enfant sera faite par un accompagnant de la SNCF ou d'AIR France.
- Sur un transport direct entre la ville de départ de votre enfant et la ville ou le groupe se trouve (souvent Paris).
- Une fois arrivé sur la ville « groupe », votre enfant sera pris en charge dès son arrivée en train/en avion. Un membre de l'association l'attendra à la descente de sa voiture (en train) ou à l'extérieur de la zone de débarquement (en avion), avec une pancarte EVA.
- Les conditions de transport seront de même pour le retour.

✂

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Responsable légal de ..... Et .....

Autorise mon enfant(s) à voyager selon les conditions énoncées dans le courrier ci-dessus.

Date

Signature

**Veillez nous renvoyer ce coupon (mail, fax, courrier) dans les plus brefs délais.**